

Fontainebleau, le 21 octobre 2024

## Une opération sylvicole aura lieu en novembre-décembre près de Bois Le Roi.

L'opération sylvicole qui se déroulera dans les parcelles 201 et 203, en commune de Fontainebleau, consiste en une coupe d'arbres en futaie irrégulière dans des peuplements feuillus afin d'assurer leur renouvellement. Cette opération est encadrée par les équipes de l'Office National des Forêts (ONF), qui assurent la gestion durable de la forêt domaniale de Fontainebleau, propriété de l'Etat.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu, puis valorisant du bois utile à la société.

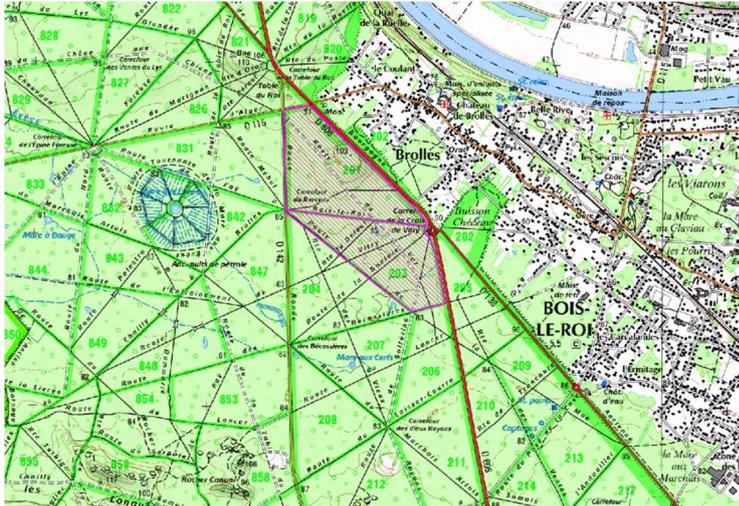
### Une opération réglée dans le cadre d'un document d'aménagement

La forêt domaniale de Fontainebleau, propriété de l'Etat, est soumise au régime forestier. Dans ce cadre, elle est dotée d'un plan de gestion appelé « Aménagement forestier », qui définit les objectifs et les actions souhaitables pour l'accueil du public, la sylviculture, et la protection de la forêt.

En 2017, l'ONF s'est engagé à gérer les forêts franciliennes en « futaie irrégulière », ce qui signifie que l'objectif est d'arriver à mélanger toutes les tailles d'arbres et tous les âges en même temps sur les parcelles, avec le plus de diversité d'essences, sans passer par la « coupe rase » (sauf raisons sanitaires).

Le renouvellement de la forêt est assuré par régénération naturelle, en même temps que le prélèvement d'arbres d'âges différents, allant des petites tiges, jusqu'aux gros arbres mûrs. Une telle gestion crée des puits de lumière qui permettront aux plus jeunes arbres de se développer sans contrainte. Le paysage forestier se traduit ainsi par une succession de strates forestières et un couvert d'arbres continu dans le temps.

## Une opération cadrée, importante pour la forêt et la société



Localisation de l'intervention de cet automne.

Coupés par des bûcherons et engins, les bois sont stockés sur le sol ou empilés sur une place de dépôt aménagée avant d'être expédiés vers les usines de transformation.

Presque la moitié des arbres abattus se destine à être utilisée pour du sciage, de la charpente... Un tel bois va stocker du carbone pendant de nombreuses années pour contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique.

Le reste des bois, de qualité inférieure, alimentera la filière bois d'industrie (panneaux de particules, cagettes...) et la filière chauffage, principalement en plaquettes forestières destinées aux chaufferies locales. Ce bois va se substituer aux sources d'énergies fossiles telles que le fuel ou le gaz.

Pour la forêt, les puits de lumière créés lors de la coupe permettront le développement des jeunes arbres et le stockage de carbone. Au titre de la préservation de la biodiversité forestière, un réseau d'arbres présentant des caractéristiques intéressantes (bois mort, loges, fentes, champignons...) a été répertorié par les techniciens forestiers de l'ONF. Ces arbres sont conservés pour offrir le gîte et le couvert à de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de chauves-souris...

Lors de la coupe, qui démarrera dans le mois de novembre ou décembre, la prudence des usagers dans les parcelles sera indispensable, car des bûcherons et des débardeurs (tracteurs forestiers) y travailleront. Le chantier se déroule en automne pour diminuer les nuisances sur la faune locale et devrait durer 2 mois.

### L'ONF en Île-de-France

L'ONF assure la gestion durable des forêts publiques (forêts domaniales et des collectivités). En Ile-de-France, les forêts publiques couvrent 91 000 hectares, soit 8% de la surface régionale, faisant de l'ONF le premier gestionnaire d'espaces naturels dans la région. Il y gère des grands massifs prestigieux tels que Fontainebleau, Versailles, Rambouillet, Saint Germain, Sénart, Meudon, Montmorency... En apportant de nombreux services à la population, les forêts domaniales participent à l'attractivité de l'Île-de-France. Leurs bénéfices sont multiples, à la fois écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être), mais aussi économiques avec la production de bois.